Envoyé en préfecture le 21/01/2026
Reçu en préfecture le 21/01/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260119-005_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 005/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 23
de Votants 27
Pouvoirs : 4

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 13 janvier 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le dix-neuf janvier, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN, Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Delphine POTTIER, Alexis LE PICARD, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD, Willy REMANDA.

Excusés : Hervé JAFFREDO, Alice PRAT, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT.

Absent : /

Pouvoirs : Hervé JAFFREDO à Bensououd ABOUDOU, Alice PRAT à Delphine POTTIER, Claire BEGUIN à Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Alain THEBAULT à Yoan AUBERT.

Secrétaire de séance : Béatrice BRUNET a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Demande de financement auprès de l'Etat au titre de la DETR – équipements sportifs – travaux de rénovation à la salle des sports.

Les travaux de rénovation de la salle des sports (mise aux normes de l'éclairage et rénovation d'une partie du sol) peuvent faire l'objet d'un dossier de demande de financement de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), *« 10/ Equipements sportifs ».*
Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Coût estimatif de l'opération
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés	Nom du prestataire	Montant (HT)	dont montant accessibilité (catégorie 2/B)	dont montant rénovation énergétique (catégorie 2/C)
Travaux ou acquisitions (catégorie A/2 et A/3)			A détailler le cas échéant	
Réparations du sol sportif (60 m²)	ART DAN	24 718,20 €		
Remplacement éclairages et éclairages d'ambiance (passage en Led et économies d'énergie)	LUSTRELEC	28 000,00 €		
Sous-total travaux ou acquisitions		52 718,20 €	0,00 €	0,00 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		**52 718,20 €**	**0,00 €**	**0,00 €**

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
DETR		sollicité	15 815,46 €	30,00%
Sous-total aides publiques	**Taux de financement public**		15 815,46 €	30,00%
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	
Part de la collectivité	Fonds propres		36 902,74 €	
	Participation du maître d'ouvrage		36 902,74 €	70,00%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			**52 718,20 €**	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, sollicite auprès de l'Etat un financement au titre de la DETR pour le projet de de rénovation de la salle des sports (mise aux normes de l'éclairage et rénovation d'une partie du sol).

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL

La secrétaire de séance,
Béatrice BRUNET